

L'Écho de la Vonne



Le mot du maire

Ce nouveau numéro de *L'Écho de la Vonne* paraît donc en plein milieu du printemps 2015 dont nous n'avons eu, à ce jour, qu'un modeste aperçu climatologique. Mais dans la nature les signes sont bien visibles : les oiseaux nichent, les herbes (et le gazon) poussent, les arbres fleurissent, les insectes butinent. Une véritable explosion !

Malheureusement, cette vie est très souvent contrariée par l'homme : on coupe, on tond et, surtout, on pulvérise des produits qui finissent par nous anéantir nous-mêmes.

Cet *Écho* vous présente, entre autres, l'action engagée par l'équipe municipale en faveur de la nature et de la nécessaire biodiversité sur notre territoire. Quelques esprits chagrins y trouveront sûrement à redire, mais pensons plutôt à ce que nous allons laisser aux générations futures !

C. Litt

3... 2... 1... Zéro phyto, c'est parti !

Après avoir adopté la Charte Terre Saine « Votre commune sans pesticides », la commune de Jazeneuil prépare la mise en œuvre du programme de réduction des pesticides sur son territoire. La première étape est la réalisation du **plan d'entretien**. Au-delà du seul respect de la réglementation en matière de pesticides, il consiste non seulement à établir un état des lieux des pratiques mais surtout à intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité et de l'environnement et la protection de la population. Il concerne tous les espaces publics gérés par la commune : les espaces verts, la voirie, les trottoirs, le cimetière, les terrains de sport.

Le plan d'entretien est un outil évolutif de diagnostic, d'organisation et de concertation. Composé d'un rapport, de cartes et de fiches techniques, il permettra de guider la gestion des espaces communaux au fil du temps.

► Pourquoi ?

La loi Labbé de 2014 interdit l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités territoriales dans les espaces verts et promenades ouvertes au public, à partir de 2020 – la ministre de l'Écologie souhaite avancer cette date à fin 2016 –, et par les particuliers, à partir de 2022. Les produits de bio-contrôle, les produits qualifiés à faible risque et ceux dont l'usage est accepté dans le cadre de l'agriculture biologique restent autorisés.

Le terme « pesticides » regroupe l'ensemble des substances chimiques dont les propriétés permettent de lutter contre les organismes jugés indésirables (herbicides, fongicides, insecticides, taupicides, raticides, etc.). Leur emploi présente des conséquences sur la santé (perturbateurs endocriniens, cancérigènes, neurotoxiques, perturbateurs des fonctions immunitaires, etc.) et sur l'environnement (perte de la biodiversité, pollution des eaux, des sols, de l'air, etc.).

Une partie de cette pollution a pour origine les traitements appliqués par la collectivité et par les particuliers. Les produits phytosanitaires utilisés sont souvent sur-dosés et répandus dans de mauvaises conditions. C'est pourquoi la démarche de réduction, et à terme de suppression des pesticides, doit nécessairement impliquer le plus d'acteurs possibles.

La charte Terre Saine a pour objectifs, outre la protection de la santé publique, notamment des agents communaux qui appliquent ces produits et des habitants, la protection de l'environnement et la promotion de méthodes alternatives. Yvon Fallourd et Florent Rousseau sont formés à cette démarche au travers de la certification CerTiPhyto ou de rencontres techniques Terre Saine.



Terre saine
Poitou-Charentes

Votre commune sans pesticides

► Comment ?

En s'inscrivant dans le dispositif **Trame Verte et Bleue**, Jazeneuil sollicite le soutien de la Région Poitou-Charentes au travers de 5 actions :

- information et sensibilisation des habitants et des scolaires par des actions et des outils ;
- mise en valeur du patrimoine naturel et des éléments remarquables de la biodiversité ;
- acquisition de petit matériel pour une gestion différenciée des espaces verts ;
- plan d'entretien et de gestion des espaces au travers de Terre Saine ;
- aménagements favorables à la faune.

La commission communale Terre Saine, constituée de quelques élus et des agents communaux, a pris en main ce dossier et décidé de solliciter des intervenants extérieurs pour accompagner la commune dans cette démarche. Plusieurs prestataires ont été contactés afin de formaliser la collecte de données et de présenter des outils de pilotage. Le recrutement d'une stagiaire en environnement permettra en outre de mener l'enquête de terrain auprès des agents et de sensibiliser progressivement la population. Merci de réserver bon accueil à Marie Fuseau qui sera présente parmi nous du 4 mai au 31 juillet 2015. Plusieurs zones enherbées de la commune bénéficient déjà d'une gestion différenciée à titre de test grandeur nature : le Pinnacle, l'ancien camping, l'île, le plan de la Mimaudière et le cimetière.

Dès à présent, chacun peut contribuer à agir en faveur de la biodiversité en commençant par s'interroger sur ses propres pratiques, que ce soit au jardin, sur le trottoir devant chez soi ou en jouant au foot...

La commune de Jazeneuil est riche d'un patrimoine naturel que chacun s'accorde à considérer comme remarquable. Sachons le préserver !



© futura-science.com

► Testez vos connaissances en balayant quelques idées reçues...

Jeu VRAI / FAUX

1. Il est possible d'utiliser les tontes de pelouse pour pailler les massifs.
2. Les pucerons sont uniquement nuisibles.
3. Pour bien aérer la terre, il faut absolument bêcher.
4. Les mésanges se nourrissent de chenilles processionnaires du pin.
5. Les vers de terre sont nuisibles aux plantes.
6. Pour être pollinisées, certaines plantes ont besoin d'insectes vibreurs.

Réponses

1. VRAI. C'est une très bonne façon de valoriser cette matière organique, à condition de ne pas mettre plus de 3 cm à chaque fois pour que l'herbe sèche bien.
 2. FAUX. Ils sont aussi la nourriture préférée de beaucoup d'auxiliaires, comme les coccinelles, et participent à l'équilibre du jardin : s'il n'y a plus de pucerons alors les populations d'auxiliaires diminueront également.
 3. FAUX. Cette pratique, pourtant largement répandue, nuit à l'équilibre du sol. Les nombreux animaux présents dans notre terre sont mis sens dessus dessous et ne peuvent plus participer activement à la décomposition de la matière organique, futurs nutriments de nos végétaux. On dit qu'un binage vaut deux arrosages, mais on peut dire qu'un paillage vaut dix bêchages.
 4. VRAI. Elles sont d'ailleurs d'excellents prédateurs. Autant favoriser leur présence dans nos jardins.
 5. FAUX. Les vers de terre sont des amis qui contribuent à l'aération, à l'enrichissement et à l'ameublissement des sols. Ils sont capables d'ingérer chaque jour l'équivalent de leur poids en terre et remontent ainsi autant d'éléments nutritifs pour les plantes.
 6. VRAI. Par exemple, la fleur de tomate est mieux fécondée au contact du bourdon qui fait vibrer celle-ci. Le pollen est en effet plus facilement déposé sur le pistil.
- (Extrait du *Guide pour jardiner + nature* publié par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

En 2004, la France a consommé 76 000 tonnes de pesticides¹. Notre pays en est le premier consommateur en Europe et le troisième au niveau mondial. Ces pesticides sont utilisés à :

- 90 - 94 % par le milieu agricole ;
- 3 - 5 % par le milieu professionnel non-agricole (DDE, SNCF, collectivités) ;
- 3 - 5 % par les jardiniers amateurs.

Les professionnels sont sensibilisés à l'utilisation en toute sécurité de ces produits, ce qui n'est pas le cas des particuliers.

¹ Source : www.observatoire-pesticides.gouv.fr

Le budget communal 2015

Les budgets communaux 2015 ont été établis dans une conjoncture plutôt morose. En effet, les médias ont largement présenté et commenté la baisse des dotations de l'État. Les élus locaux, de leur côté, ont fait part de leurs inquiétudes concernant les investissements, nécessairement réduits compte tenu de ladite baisse. Les répercussions – négatives – sur l'activité économique de notre pays ont également été évoqués.

Qu'en est-il pour Jazeneuil ? Les chiffres communiqués par les services du ministère de l'Intérieur confirment la baisse de la dotation globale forfaitaire pour notre commune : - 5,6 % ! En revanche, ces mêmes chiffres nous ont fait part d'une augmentation sensible de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation : + 16,4 % ! Ces dotations sont propres aux communes rurales et pas très riches, et ont pour objet d'établir une certaine solidarité entre les plus et les moins riches ; en

quelque sorte, elles nous permettent « d'arrondir les fins de mois ». En résumé, et contrairement à nos craintes, les dotations de l'État progressent de 1,7 %. Félicitons-nous de cette situation favorable, mais sachons raison garder : à ce jour, personne ne sait si elle sera toujours aussi bienveillante en 2016.

► Le **budget de fonctionnement**, qui s'équilibre à 538 715,00 €, est présenté très synthétiquement ci-dessous.

Dans la colonne *Dépenses*, les deux blocs les plus importants restent les *Attributions de compensation*, à 31,84 %, et les *Charges de personnel*, à 29,04 %. Pour ce dernier, l'augmentation – de 2,2 % en comparant les prévisionnels 2014 et 2015, de 12,35 % en comparant le réalisé 2014 et le prévisionnel 2015 – s'explique principalement par la décision unanime du conseil municipal de recruter Florent Rousseau à temps partiel. En effet, son Contrat d'Aide à l'Emploi (CAE) ne pouvant plus être renouvelé, et en prévision du départ à la retraite d'Yvon Fallourd, il nous

Le budget de fonctionnement

DÉPENSES	
Charges à caractère général Achats de matériels et matériaux, travaux d'entretien, contrats de maintenance, animations, etc.	113 550 €
Charges de personnel Rémunérations des personnels, cotisations patronales.	156 480 €
Atténuations de produits Attributions de compensation (transfert de compétence vers la C.C.P.M.)	171 529 €
Autres charges de gestion courante Indemnités des élus, subv. associations & CCAS	37 925 €
Charges financières et exceptionnelles	18 700 €
Dépenses d'ordre	40 531 €

RECETTES	
Produits divers (services, gestion courante)	12 400 €
Impôts et taxes Taxes foncières et d'habitation	252 705 €
Dotations et subventions	243 910 €
Atténuations de charges	10 000 €
Excédents de fonctionnement et recettes d'ordre	19 700 €

importait d'assurer une bonne transmission de relais entre nos 2 agents communaux pour maintenir le meilleur service possible à la commune. Après le départ – non remplacé – d'Yvon Fallourd, Florent Rousseau assurera son service à temps complet.

Dans la section *Recettes*, les *Impôts et taxes*, à 46,90 %, et les *Dotations et subventions*, à 45,28 %, représentent toujours les principales ressources de la commune.

Concernant les taxes locales, le conseil municipal est resté favorable à un effort fiscal de la commune, effort pris en compte dans le calcul du montant des dotations de l'État. Ainsi a-t-il décidé par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 absentions d'augmenter les 3 taux de 1 %. Ci-après, les taux 2015, comparés à ceux de 2014 :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Habitation	14,11 %	14,25 %
Foncière sur propriétés bâties	16,42 %	16,58 %
Foncière sur propr. non bâties	38,86 %	39,25 %

À titre indicatif, l'augmentation de la taxe d'habitation pour une propriété d'une valeur locative de 2 000,00 € représentera moins de 3 € ! Ce chiffre ne tient toutefois pas compte de l'aug-

mentation – habituelle – de la base d'imposition décidée par l'État, ni des parts intercommunale et départementale. On peut cependant estimer que l'augmentation de la taxe d'habitation 2015 restera en-deçà de la barre des 10 €... pour une valeur locative située à 2 000,00 €.

► Dans la **section d'investissement**, qui s'équilibre à 354 843,00 € et présentée ci-dessous, le projet le plus important demeure la dernière tranche de la sécurisation du bourg (rue St-Nicolas). Rappel : ces travaux ont été différés d'une année afin de pouvoir, en partenariat avec Eaux de Vienne-SIVEER, profiter de ce chantier et remplacer les canalisations d'eau et d'assainissement quelque peu vétustes. La commune prend en charge l'évacuation des eaux pluviales et, bien sûr, les travaux de réfection de la chaussée.

Notre église St-Jean-Baptiste bénéficiera elle aussi d'un partenariat, celui de la DRAC, car divers travaux de restauration sont nécessaires, à commencer par un « désherbage » du toit en lauzes. En acquisition de matériels, une nouvelle tondeuse vient de remplacer un engin vieillissant (15 ans) avant d'importants – et probables – frais de réparation. Elle a incité le conseil municipal à voter l'installation d'une alarme à l'atelier technique, complétée par une autre à la mairie.

Voici pour les grandes lignes de cette section.

La section d'investissement

DÉPENSES	
Opérations financières et d'ordre Remboursements des emprunts, travaux en régie.	38 715 €
Projets d'investissement Sécurisation du Bourg, travaux de restauration de l'église, acquisition de matériels divers, etc.	316 128 €

RECETTES	
Opérations financières et d'ordre Report de l'excédent d'investissement 2013, de l'excédent de fonctionnement 2013, emprunt d'équilibre budgétaire, etc.	248 473 €
Subventions, dotations liées aux projets d'investissement.	106 370 €

Le point sur le chauffage

Bien que nous entrions dans une période où nous sommes tous bien contents de pouvoir couper nos systèmes de chauffage – d’une part pour une question de coût, et d’autre part parce que c’est le signal du retour de la douceur –, il nous a semblé nécessaire de faire un point sur les soucis que nous avons – encore – connus au cours de la dernière saison hivernale, soucis qui ont principalement – et très ponctuellement – affecté les usagers de notre école. Mais, tout d’abord, un petit retour en arrière.

► Pour **remplacer la chaudière fioul** assurant jusque-là le chauffage de la mairie (rez-de-chaussée) et de l’école, l’équipe précédente a fait le choix d’une chaudière automatique à bois déchiqueté, s’inscrivant ainsi dans une démarche de développement durable. Pour son installation, nos prédécesseurs ont préféré construire un bâtiment neuf. Ces travaux ont été réalisés en 2010, et la chaudière bois est devenue opérationnelle en mars 2011, la fioul restant en relève.

► Dès cette même année 2011, **une extension du réseau de chauffage** pour raccorder à la chaufferie bois la salle des fêtes (cantine, foyer et bibliothèque inclus) et la salle du conseil a été mise à l’étude. Ce réseau secondaire a finalement été réalisé en 2012.

► En avril 2013, le conseil municipal décide de **valoriser les branches et les déchets d’élagage** sur la commune en les déchiquetant pour alimenter la chaudière à bois. L’idée était séduisante, voire légitime. Mais, avec le recul – c’est toujours plus facile dans ce sens –, cela s’est avéré être la cause d’une part importante de nos soucis. En effet, soit le déchiquetage n’a pas été performant, soit tout n’était pas bon à valoriser ; toujours



est-il qu’on retrouve dans la vis sans fin qui alimente la chaudière, parmi les copeaux utilisables, quantité

de poussière et des morceaux de bois trop gros. Résultat : **la chaudière produit beaucoup de cendres et le système d’alimentation se bloque.**

► Le nouveau « locataire » de la mairie découvre tout cela au début de la saison hivernale 2014-

2015. Il se rend compte également que le fonctionnement de la chaudière est surveillé en quasi permanence par Yvon Fallourd – ce qui n’est bien sûr pas acceptable – parce qu’une alerte incident sur la chaudière n’avait jamais été connectée. Pour éviter les radiateurs froids, notamment les lundis matin, il fallait donc se rendre 7 jours sur 7 sur site.

► Bien décidé à remédier à tout cela, **le maire entame donc des démarches** téléphoniques auprès des artisans concernés par la connexion de l’alerte incident, le réglage de la chaudière, des dysfonctionnements dans le foyer. Résultat accablant : artisan injoignable, pas de réponse aux messages, promesses de RDV non tenues, renvoi de responsabilité (ce n’est pas ma partie qui est en cause, c’est l’autre). Il est arrivé tout de même que l’un ou l’autre fasse une apparition, mais sans véritable résolution. Puis nouvelle démarche auprès d’une entreprise spécialisée pour établir un audit de l’ensemble de l’installation. Après moultes sollicitations là aussi, un technicien se déplace enfin, un devis est signé le 3 février 2015, et, depuis, plus rien.

► Entre temps, fin novembre 2014, Y. Fallourd est victime d’un accident du travail qui le force au repos. Thierry Billerot, Florent Rousseau et



le maire assurent alors la surveillance quotidienne de la chaudière, pendant des semaines, jusqu’au jour où, conseillé par le maire de Cloué, un électricien est contacté. Et c’est lui qui, près de 4 mois après la remise en route du

chauffage, établit enfin la connexion de l’alerte incident qui soulage tout le monde. De plus, le stock de bois valorisé par la commune a été consommé, et le bois livré est de bien meilleure qualité. **Les dysfonctionnements se raréfient**, et les intervenants de la commune commencent à bien connaître l’installation.

► Pour conclure : l’attitude de certains artisans ressemble fort à du mépris ; **le personnel communal a une fois de plus fait preuve de dévouement** ; l’entretien véritable du système ne pourra se faire que par des techniciens ; nous restons à la merci d’une panne et... des artisans. À ce propos, et au regard de ce qui a été évoqué ci-dessus, un peu de compréhension ne serait pas illégitime lorsque, comme en ce 26 janvier 2015 et malgré notre meilleure volonté, il n’a pas été possible de faire remonter la température dans les salles de classe avant la fin de la matinée.

La Mission locale rurale

La Mission locale rurale Centre et Sud Vienne informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Des conseillers répondent à leurs questions sur l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité ou autres sujets de vie quotidienne. Chaque jeune peut y bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation : rédiger son CV, contacter les employeurs... On y trouve également de nombreuses annonces d'emplois, de stages et des informations sur les divers types de contrats.

En 2014, 1 864 jeunes ont été suivis par la Mission locale rurale Centre et Sud Vienne !

Pour compléter sa gamme de services, la Mission locale rurale s'est récemment dotée d'un site internet, afin d'offrir aux jeunes une plus grande autonomie dans leur recherche d'emploi.

Les jeunes peuvent d'ores et déjà, au cours de leur rendez-vous avec un conseiller de la Mission locale, créer leur compte personnel sur le site. Ensuite, il suffit de se connecter par la rubrique « Mon compte ». Les jeunes y trouveront notamment une CVthèque dans laquelle ils pourront puiser pour élaborer leur propre CV, le stocker en ligne et le modifier à leur guise, depuis n'importe quel point d'accès internet.

Comme les autres services de la Mission locale, celui-ci est gratuit et sans engagement. Il suffit, pour le mettre en œuvre, de prendre contact avec l'antenne la plus proche de chez vous.

La Mission locale, association d'utilité publique, existe grâce au soutien de l'État, de l'Union Européenne, de la Région Poitou-Charentes, du Pays des 6 Vallées, et travaille en partenariat avec Pôle Emploi.

► Comment contacter la Mission Locale ?

Depuis les intempéries du printemps 2014 qui ont abîmé ses locaux route de Poitiers, l'antenne locale se trouve au :

29 rue de Chypre - 86600 Lusignan

Tél. 05 49 43 69 20

Internet : www.mlrcsv.fr



Sauvegarde du patrimoine culturel

L'église Saint-Jean-Baptiste nécessite régulièrement des travaux d'entretien pour préserver le bâtiment et assurer la sécurité des usagers et des visiteurs.



Un nouveau projet de restauration est à l'ordre du jour. Il prévoit le nettoyage de la végétation qui envahit les toits, le remplacement de certaines lauzes très dégradées, la restauration de la protection en plomb sur tout le chapiteau, la réfection

de joints du mur de l'abside et l'application d'un enduit protecteur sur une reprise faite préalablement à la croisée de la nef et du transept sud.

Ces travaux sont estimés à 14 400,00 € TTC et ont fait l'objet d'un dossier de demande de subventions auprès de la Région Poitou-Charentes par l'intermédiaire du FRIL, auprès du Conseil Départemental au travers du PADC, et auprès de l'État par l'intermédiaire de la DRAC. L'entreprise SOPOREN de Fontaine-le-Comte a été sollicitée pour les travaux de nettoyage, broyage, démoussage et enlèvement de la végétation y compris l'arrachage du lierre car elle s'engage à les réaliser de façon manuelle, donc sans emploi de produits phytosanitaires. Cette méthode est en cohérence avec l'engagement de la commune de Jazeneuil en faveur de la réduction des pesticides et de la protection de la biodiversité.

Chantier loisirs

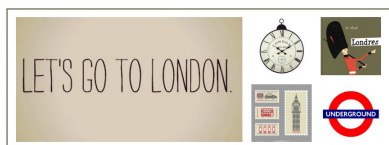
Comme chaque année, un groupe d'une douzaine de jeunes du canton participera à une semaine de chantier loisirs à Jazeneuil du 3 au 7 août 2015.

Ils seront accompagnés par un animateur de la Communauté de communes du Pays Mélusin et encadrés par nos agents communaux ainsi que des bénévoles que l'on peut de nouveau remercier pour leur disponibilité (si d'autres veulent se joindre au groupe pour une matinée voire plusieurs jours, merci de contacter la mairie).

Le chantier retenu pour cet été est la restauration du mur en pierres sèches à l'entrée de Jazeneuil, entre le Pinnacle et le cimetière, et la réfection des marches du sentier entre le château d'eau et la vallée.

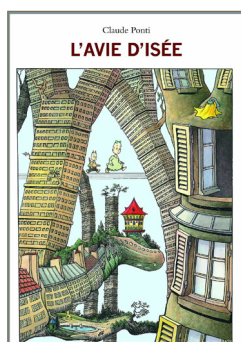
Bibliothèque municipale

London est le thème du Prix des lecteurs du Festival des littératures européennes de Cognac auquel la bibliothèque vous invite à participer. En partenariat avec la Bibliothèque départementale de la Vienne, les bénévoles de Jazeneuil vous ont concocté une semaine londonienne du 27 mai au 6 juin. Venez découvrir la sélection le dimanche 31 mai à 11 h 00 autour de lectures bilingues et d'un brunch 100 % anglais !



Un rendez-vous à ne pas manquer !

2 livres à découvrir ou redécouvrir



L'avie d'Isée

Texte et illustrations :

Claude Ponti

Âge : 5 à 7 ans

Éditions : l'Ecole des loisirs

Isée dort tranquillement dans son lit. Un livre posé contre sa bibliothèque se met soudain à grandir tandis que

l'air d'Ah, vous dirai-je, maman en sort. Alors, Isée entre dans les pages comme on passe une porte et se retrouve au beau milieu d'une forêt-ville à parcourir. Au cours de son périple, un monstre la met au défi de se transformer en « la chose la plus puissante du monde ». Sacré challenge ! Après réflexion et essais divers, Isée trouve une solution qui est à la fois une surprise, un clin d'oeil, un pied de nez et un point d'orgue...



Le poireau préfère les fraises / les meilleures associations de plantes

Auteur : Hans Wagner

Éditions : Terre vivante

Associer légumes, fleurs et aromates pour un jardin plus beau et plus productif, c'est le rêve de tout jardini-

er. Un rêve qui, grâce à ce livre, devient réalité. Carotte et tomate, poireau et fraisier, basilic et concombre, haricot et aneth, lavande et rosier, ces plantes voisinent parce qu'ainsi elles poussent mieux et se protègent mutuellement contre les ravageurs et les maladies.

Frelon asiatique

C'est le printemps, soyez attentifs

D'avril à juin, le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes forme des nids primaires. La reine va ainsi constituer une colonie d'environ cinquante ouvrières.

► Surveillez les débords de toits, les fenêtres, les granges et les abris extérieurs protégés du froid. Les nids primaires, de 5 à 10 cm de diamètre, doivent être détruits tôt le matin ou tard le soir pour être certain que la reine soit dans le nid. À partir de fin mai, la reine migre avec la colonie dans les arbres, les haies, sur les faitages... De juin à octobre, le nid grossit.



© FDGDON 86 - 2015

► À partir du mois de juin, contrôlez attentivement vos arbres, et plus particulièrement les fruitiers avant la cueillette des fruits. Surveillez vos arbustes et les haies avant le passage de la tondeuse ou la taille.

► Plus généralement la vigilance s'impose partout dans le jardin. Le frelon attaque rarement directement, il vous prévient de sa présence si vous passez près de son nid.

► Si vous trouvez un nid de frelons, ne paniquez pas, l'insecte n'est pas agressif, à condition de ne pas déranger le nid. Faites-le détruire par une entreprise spécialisée.

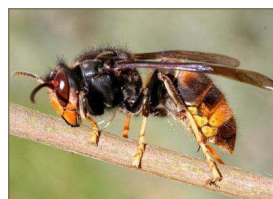
Votre interlocuteur

Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Vienne (FDGDON 86)

Tél. 05 49 62 98 40 / 06 79 73 80 58

Mél. fdgdon86@fredonpc.fr

Biologie



© FDGDON 86 - 2015

Originaire du sud-est asiatique, le frelon asiatique est plus petit que le frelon européen, l'extrémité de ses pattes est jaune, son thorax est entièrement noir et son abdomen présente des segments bruns bordés d'une bande orangée.

Retour de la belle saison

Et avec elle, reviennent « *les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc., dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, [qui] ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :*

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. »

► Ci-dessus, l'article 8 de l'arrêté préfectoral relatif aux **bruits de voisinage**. Cet extrait est porté à la connaissance de tous pour éviter quelques abus signalés ça et là. En effet, et contrairement à ce qui a été prononcé à la mairie par un concitoyen il y a peu : « Je suis chez moi, je fais ce que je veux », nous ne vivons pas seuls, et le respect de ces horaires et donc de son voisinage relève du « bien vivre ensemble ». C'est majoritairement le cas. Cependant, en cas d'abus, rappelez – courtoisement – à votre voisin ces horaires. S'il est insensible à votre courtoisie, gardez votre sang-froid, et, à défaut de policier municipal, appelez la Gendarmerie nationale en dernier recours.

► Qui dit tonte, taille, dit déchets verts et encombrants. Par facilité, la tentation est grande de les incinérer. Sachez que l'**incinération des déchets ménagers** – verts compris –, avec ou sans incinérateur, est formellement interdite ; un nouvel arrêté préfectoral sera d'ailleurs prochainement diffusé pour préciser les textes actuels et éviter ainsi toute interprétation personnelle et souvent... accommodante.

Annuaire des professionnels

Afin de répertorier l'ensemble des activités professionnelles présentes à Jazeneuil, nous invitons tous les professionnels à nous communiquer des informations sur leur entreprise à l'aide du formulaire que vous trouverez sur le site internet de la commune (<http://jazeneuilinfosweb.jimdo.com>) où à votre disposition à la mairie.

Ce formulaire, à retourner dûment complété à la

mairie (par mél : jazeneuil@cg86.fr ou par voie postale) servira de base pour l'élaboration d'un annuaire des professionnels qui sera publié dans le prochain bulletin municipal. **Attention : seuls les professionnels qui auront retourné le formulaire pourront figurer dans cet annuaire.**

Les Jazeneuillais pourront ainsi mieux connaître le secteur économique de leur commune.

Agenda

Mai

- 16, à 10 h 30 : visite par le conseil municipal de La Mimaudière et de Mongoulin
- 27 au 6 juin : Semaine londonienne à la bibliothèque

Juin

- 6, à 10 h 30 : visite par le conseil municipal de La Gaud et du Champ de la Croix
- 20 : Jazeneuil en fête

Août

- 3 au 7 : chantier loisirs
- 14 : repas champêtre, concert *Bal Canapelli*, feu d'artifice et bal populaire

Septembre

- 20 : Journée du patrimoine

Vie pratique

► Mairie

Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h,
le vendredi de 14 h à 17 h
10 rue du Vieux-Château
Tél. 05 49 89 05 20
jazeneuil@cg86.fr

► Agence postale

Du lundi au samedi, de 9 h à 11 h 20
Tél. 05 49 03 25 69

► Bibliothèque municipale

Le mercredi de 16 h à 18 h (hors vacances scolaires) et le samedi de 10 h à 12 h

► Médecin

Dr. Patrice DESVIGNE
19 cité du Moulin
86600 JAZENEUIL
Tél. 05 49 53 54 34

Directeur de la publication : C. Litt

Rédaction : B. Bellini, G. Le Rest, C. Litt, C. Martin, E. Roy

Mise en page : É. Marchoux

Impression : RBS86

Relecture : T. Billerot

Tirage : 410 ex.

